

Le 28 avril 2014

Communiqué de Presse

La retraite à la carte dans le régime complémentaire confortée

La réforme du régime complémentaire avec 62 ans pour le taux plein et des bonifications au-delà au lieu de décote, fait son chemin auprès des syndicats.

Alors que leur opposition était totale lors du vote de la réforme le 22 juin 2013, avec 5 voix contre, un nouveau vote sur cette réforme apportant une modification pour un alignement sur le régime de base concernant les bonifications, n'a obtenu que 2 voix contre lors du conseil d'administration du 25 avril 2014.

Les oppositions s'atténuant, nous espérons que cette réforme sera acceptée prochainement par la Tutelle pour être mise en application au 1^{er} janvier 2015.

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (126 000 cotisants, 77 000 prestataires). Elle recueille chaque année plus de 2,22 milliards d'euros de cotisations (médecins +caisses maladies) et verse 2,05 milliards d'euros de prestations, les excédents sont affectés aux réserves ou servent à payer la compensation nationale.

Contact presse :
Service communication - Grégoire Marleix
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23
E-mail : communication@carmf.fr